

L'EXCLUSION SCOLAIRE EN FRANCE : UN SYSTEME « PERFORMANT »

Inégalités scolaires : France 23^{ème} sur 24 (UNICEF/OCDE)

Etude présentée à la 3^{ème} Journée Nationale de l'Ecoute S.O.S Amitié :

« A l'Ecoute de l'Exclusion »

13 novembre 2012



Par Georges FOTINOS, ancien charge de mission d'inspection Générale de l'Éducation Nationale
Chercheur associé à l'Observatoire International de la Violence à l'École
Administrateur d'UNICEF France.

Etre à l'écoute d'un système pour qui l'exclusion des élèves au sens large du terme est un mode de régulation ordinaire du fonctionnement de l'école et aussi une façon « disciplinaire » pour les établissements de gérer l'échec scolaire, cela signifie d'abord de comprendre globalement les processus qui engendrent ce phénomène, qu'ils soient d'ordre culturel, économique, social ou scolaire. Cela signifie ensuite d'approcher la mesure de leurs diverses traductions en matière d'organisation et de leurs importances respectives. Enfin, cela signifie de repérer les dispositifs d'écoute et de « remédiation » mis en œuvre pour lutter contre cette logique.

Il faut toutefois partir d'un constat qui a « la vie dure » : la plupart des enquêtes d'opinion « grand public » mettent en évidence la confiance de la société française dans son école et le sentiment général que le système éducatif offre à tous les enfants les mêmes conditions de réussite scolaire et sociale.

La réalité est beaucoup moins positive, en effet, bien que baignant dans une réalité et des valeurs économiques et sociales communes à l'ensemble des pays industrialisés, l'école française se singularise par deux caractéristiques récemment mises à jour par les études comparatives des systèmes éducatifs des pays de l'OCDE : une inégalité scolaire entre les élèves qui bat (presque) tous les records et se positionne à la 23^{ème} place sur 24 pays classés et des rangs de classement dans la compréhension par les élèves de 15 ans de la lecture, des mathématiques et des sciences, qui ne cessent de descendre depuis...10 ans.

Citons par exemple la compréhension de la lecture où la France passe de la 12^{ème} à la 18^{ème} place et celle des mathématiques où elle passe de la 13^{ème} à la 16^{ème} place.

A ces chiffres, il faut ajouter que près de 150 000 élèves sortent chaque année de notre système éducatif sans qualification ni diplôme.

PROCESSUS DISCRIMINANTS SOCIOCULTURELS

L'ensemble de cette situation trouve en grande partie son origine dans l'évolution des schémas traditionnels de l'école. Selon ces derniers l'école assume deux fonctions :

- l'une sociale, transmettre un ensemble de comportements, de jugements qui caractérisent une culture nationale ;
- l'autre technique : préparer à une insertion professionnelle dans une société caractérisée par la division du travail.

Ce cadre général apparaît de nos jours comme inadapté. Les fonctions sociales de l'école, celle d'unification et celle de différenciation, sont battues en brèche.

Celle unificatrice est très fragilisée par le modèle socio-économique libéral centré sur la compétition individuelle exacerbée et le fractionnement social et communautaire. Celle différenciatrice liée étroitement à l'adaptation du système éducatif aux emplois et fonctions sociales a atteint si ce n'est dépassé son « seuil de tolérance » ; l'ascenseur social fonctionne avec une grande « parcimonie » l'adaptation aux fonctions sociotechniques souvent décalées et parfois inadaptée est de plus en plus traversée par des oppositions culturelles

Quant à l'aspect « technique et apprentissage » de la préparation à l'insertion professionnelle selon le modèle post-fordien, il se trouve confronté à l'ambiguïté de l'évolution du modèle économique dominant : acquérir d'une part une technique de plus en plus pointue et d'autre part développer des compétences d'adaptabilité et d'autonomie.

Dans ce contexte fortement dialectique, la réponse implicite apportée par la société et portée de façon « subreptice » par les instances éducatives est majoritairement fondée sur l'idéologie du don. L'interprétation du concept d'égalité des chances (concept consensuel par excellence) qui signifie globalement réaliser la justice sociale, promouvoir au rang des priorités la réussite individuelle et collective des jeunes, assurer la paix civile est de ce point de vue particulièrement éclairante.

En effet, selon sa mise en œuvre technique, apparaissent des idéologies différentes. D'un côté, une idéologie nourrie à la fois d'éthique – égalité et dignité de tous les hommes – et de sociologie le poids déterminant du milieu social dans la construction de compétences intellectuelles. De l'autre, l'idéologie du « don naturel ». Les hommes sont naturellement divers. L'égalité des chances consiste à laisser jouer la compétition. Essayer de la supprimer c'est en perturber le jeu normal et abaisser le niveau de compétence.

En l'état actuel du fonctionnement de notre école, bien que ces deux idéologies soient présentes, il semblerait au regard des résultats qui suivent que celle du don (même si l'ensemble des acteurs de l'école s'en défend) imprègne plus fortement et plus souvent que souhaité et de façon implicite les comportements pédagogiques et les normes d'organisation de notre système éducatif.

Les chiffres qui suivent montrent dans quelle mesure ce processus global, discriminant et élitiste est plus important en France que dans la presque totalité des pays de l'OCDE.

Ce tableau - issu de l'étude du Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF « Les enfants laissés pour compte : tableau des classements des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches » - combine les trois indicateurs utilisés par l'OCDE dans l'enquête PISA pour évaluer la compréhension par les élèves de 15 ans, de la lecture, des mathématiques et des sciences. L'indicateur d'inégalités qui en est issu est l'écart entre la moyenne générale des pays concernés et le bas de la distribution de chaque pays. Le niveau médian représente ici ce qui est considéré comme normal dans une société donnée. Au-delà d'un certain écart par rapport à cette médiane, apparaît un grand risque... d'exclusion scolaire !

..... Inégalités inférieures à la moyenne de l'OCDE
..... Inégalités proches de la moyenne de l'OCDE
..... Inégalités supérieures à la moyenne de l'OCDE

| <i>BIEN ETRE EDUCATIONNEL</i> | <i>RANG</i> | | <i>BIEN ETRE EDUCATIONNEL</i> | <i>RANG</i> |
|-------------------------------|-------------|--|-------------------------------|-------------|
| Finlande | 1 | | Royaume-Uni | 13 |
| Irlande | 2 | | Portugal | 14 |
| Canada | 3 | | Slovaquie | 15 |
| Danemark | 4 | | Luxembourg | 16 |
| Pologne | 5 | | République tchèque | 17 |
| Hongrie | 6 | | Grèce | 18 |
| Suède | 7 | | Etats-Unis | 19 |
| Pays-Bas | 8 | | Allemagne | 20 |
| Espagne | 9 | | Italie | 21 |
| Islande | 10 | | Autriche | 22 |
| Norvège | 11 | | France | 23 |
| Suisse | 12 | | Belgique | 24 |

On note que pour 7 pays, pour la plupart nordiques, les inégalités sont inférieures à la moyenne. Pour 9 pays, elles sont supérieures. La France occupe l'avant dernière place de ce classement

PROCESSUS DISCRIMINANTS STRUCTURELS

(Source : « l'état de l'école. MEN novembre 2012)

Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (2008-2009-2010)

| DIPLOMES PCS | DIPLOMES SUPERIEUR | BAC et assimile | CAP / BEP | BREVET aucun diplôme |
|------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------|-------------------------|
| OUVRIERS/EMPLOYES | 31 % | 27 % | 21 % | 21 % |
| CADRES/ PROF. INTERMEDIAIRES | 60 % | 22 % | 10% | 8 % |

On note ainsi que les enfants de cadres sont 2 fois plus de diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants d'ouvriers/employés et qu'à l'inverse ces derniers soit presque 3 fois plus nombreux à terminer leur scolarité avec le brevet ou aucun diplôme.

L'explication de ce tableau peut apparaître comme une résultante, si ce n'est comme « la résultante » du fonctionnement de l'ensemble de notre système éducatif. Elle se construit à des moments précis qui sont de véritables « carrefours » du déroulement de la scolarité obligatoire. On constate ainsi :

13, 2% soit près de 100.000 élèves sont en retard lors de l'entrée en 6^{ème} (âge théorique : 11 ans). Selon la catégorie sociale des parents (PCS) ils se répartissent en :

Inactifs : 29 %, Ouvriers : 18 %, Cadres : 4 %, Enseignants : 3%,
Elèves en « Education prioritaire » : 25 %, Elèves hors « Education prioritaire » 13%.

« Filières de scolarité »

- En 2011 un peu plus de 96.000 élèves de Collège étaient scolarisés en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) sur des critères fortement sociaux. PCS des parents d'élèves : 0,3% Enseignants ; 2% professions libérales et cadres ; 70% Ouvriers ou sans activité ou chômeurs ; 14% Employés ;
- En 2011, 1,4million d'élèves étaient scolarisés dans les LEGT et près de 700.000 dans les LP ; 76 % des élèves de LEGT étaient des enfants de cadres, professions intellectuelles supérieures contre 9 % d'enfants d'ouvriers. Inversement, 41 % des élèves de LP étaient des enfants d'ouvriers contre 9,4 % d'enfants de cadres, professions libérales supérieures.
- En 2011, 441.000 jeunes sont en formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) dont plus de la moitié prépare un CAP ou un BEP ;

Exclusions scolaires et PCS des parents

(Source : Etude Georges Fotinos : « Etats généraux de la sécurité à l'école. » 2010)

| PCS PARENTS | EXCLUSIONS TEMPORAIRES | CONSEILS DE DISCIPLINE | EXCLUSIONS DEFINITIVES | TAUX ABSENTEISME |
|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| DEFAVORISEE | 107,0 | 7,7 | 5,4 | 7,8 |
| MOYENNE | 76,7 | 5,3 | 3,3 | 5,0 |
| FAVORISEE | 53,2 | 2,5 | 1,8 | 5,2 |
| ENSEMBLE | 90,0 | 6,2 | 4,2 | 6,6 |
| Sig. ANOVA | <0,001 | <0,001 | <0,001 | <0,001 |

La catégorie sociale apparaît ici comme fortement corrélée(0.001)aux sanctions et à l'absentéisme des élèves : 2 fois plus d'exclusions temporaires d'élèves appartenant à la catégorie « défavorisée » que ceux de la catégorie « favorisée », 3 fois plus de conseils de disciplines et d'exclusions définitives.

Exclusions scolaires et type de lycée

| ETABLISSEMENT PUBLIC | NOMBRE TOTAL D'ELEVES | EXCLUSIONS TEMPORAIRES | CONSEILS DE DISCIPLINE | EXCLUSIONS DEFINITIVES |
|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| L.P | 552.000 | 68.985 | 5.400 | 3.750 |
| L.E.G.T. | 1.100.000 | 67.461 | 4.925 | 3.568 |

Rapporté aux nombres précis d'élèves concernés selon les 2 « filières » de Lycée, le phénomène apparaît dans toute son ampleur. Alors que la population des élèves de LP est de moitié inférieure à celle des élèves de LEGT, le nombre d'élèves « sanctionnés » en LP est supérieur (sur les 3 rubriques du tableau) à celui des LEGT.

Ces tableaux montrent à l'évidence le lien très fort en France entre l'exclusion scolaire et les catégories sociales. Ils expliquent les résultats des études PISA : « En France l'impact du milieu socio-économique sur la performance est plus grand que la moyenne des pays de l'OCDE » et du classement de l'UNICEF. Elles justifient particulièrement cette appréciation du « Monde : la lettre de l'Education n° 687 : PISA 2009 : le système éducatif français bat des records d'injustice ». L'école ne joue plus son rôle d'ascenseur social, si ce n'est à la marge. De plus, le groupe des élèves les moins performants augmente régulièrement, passant par exemple en 6 ans et pour la compréhension des mathématiques de 16,6% à 22,5%. L'écart se creuse entre les très bons élèves et les très mauvais. Les élèves moyens sont de moins en moins nombreux.

Face à cette « écoute » du fonctionnement actuel de notre école, deux questions se posent. La première : Comment l'école essaie de résoudre sa contradiction fondamentale entre sa mission éducative fondée sur la justice sociale et l'égalité des chances et une organisation structurelle et culturelle tournée principalement vers le dégagement d'une élite ?

La seconde : à la lumière des comparaisons internationales et des études et recherches en sociologie de l'éducation, en pédagogie et didactique, quelles pistes de progrès sont possibles ?

REPONSES PRESENTES ET EN DEVENIR

D'une façon générale à chaque niveau « d'exclusion » de la scolarité « normale », le système éducatif a créé une structure, des métiers, des contenus et des pratiques pédagogiques spécifiques de la prise en charge de ces populations d'élèves devenues particulières avec une perspective plus ou moins affirmée selon les époques, de retour à une scolarité « normale ». C'est ainsi qu'ont été créés les différents métiers de l'enfance dite « inadaptée », les filières dès la 6^{ème}, l'orientation en fin de 5^{ème}, les nombreuses appellations dès la 4^{ème} de modules à vocation de découvertes professionnelles. A cette énumération, on peut ajouter la pratique du conseil d'orientation qui s'inscrit trop souvent dans le parcours social de l'élève, favorisé ou défavorisé, plutôt qu'à son projet d'avenir qui notamment et pour une grande majorité de ces derniers, est une orientation par l'échec qui conduit au LP ou à l'apprentissage. Il faut noter ici l'importance trop souvent méconnue du travail accompli dans ces établissements qui accueillent des élèves meurtris, pour la plupart stigmatisés durant toute leur scolarité, souvent asociaux et réfractaires aux savoirs académiques et qui, pour la plupart, obtiennent en fin de scolarité une qualification et souvent un diplôme.

Dans ce contexte, comment agir pour introduire l'équité dans le système éducatif ? Tout en entreprenant le long cheminement vers une prise de conscience collective que l'homme est avant tout un être social et historique et que le « pur don naturel » n'existe pas, les études récentes offrent des pistes de changement.

Selon le rapport de l'UNICEF, « les enfants laissés pour compte (novembre 2010) déjà évoqué, dans tous les pays de l'OCDE où des études ont été menées, force a été de constater que le statut socioéconomique moyen des élèves d'un établissement scolaire a, sur leurs résultats, des effets supérieurs à ceux associés au statut socioéconomique de l'élève considéré individuellement. Cela tend clairement à démontrer que les élèves issus de milieu défavorisé ont beaucoup à gagner dans un établissement où les profils sont sur ce plan très diversifiés. Le risque de retard scolaire est à l'inverse beaucoup plus grand lorsque les élèves issus de milieu défavorisé sont inscrits dans des établissements où le statut socioéconomique moyen est lui aussi faible.

Ceci posé, l'analyse comparée de l'efficacité et de l'équité des systèmes éducatif est un élément d'analyse important, certes, mais insuffisant. En effet, toute réforme réelle du système éducatif est pédagogique ou n'est pas. Par exemple, pour la France, parmi les raisons explicatives de la régression de son école- une raison minorée par les acteurs de l'école- est que son fonctionnement repose principalement sur la « faute » et la « sanction ». Pour l'élève le droit à l'erreur n'est pas autorisé. Cette situation fait que notre école est particulièrement anxiogène pour tous ses acteurs. Il faut toujours répondre « juste » sous peine de réprobation et/ou de mauvaise note. Une autre cause est que notre organisation scolaire est très axée sur l'enseignement disciplinaire et le travail individuel des enseignants et des élèves. Ces formes conviennent bien à une minorité d'élèves mais démontrent quotidiennement leur inefficacité pour une bonne majorité des autres ; d'où en bonne partie le record des inégalités scolaires battu par la France. Les solutions possibles passent toutes par la mise en place d'enseignements pluridisciplinaires, de travail en équipe des enseignants et de travail en groupe pour les élèves, d'activités sportives et culturelles, d'une pédagogie de la coopération (et non de la concurrence) et dans le cadre d'une autre organisation du temps scolaire qui soit réellement centrée sur l'élève et ses besoins, son épanouissement et sa réussite.

PISTES DE MODIFICATION DU SYSTEME

Deux pistes se dégagent clairement pour mettre en œuvre ces observations. D'abord envisager d'améliorer les résultats des établissements à faible statut socioéconomique, par exemple en renforçant les ressources dont ils disposent et en leur permettant d'instaurer des mesures incitatives pour retenir les enseignants les plus compétents. Secondement les politiques d'admission, pourraient être conçues de manière à éviter la concentration d'élèves « défavorisés ». A cette fin, l'admission pourrait se fonder sur des groupes de compétences, sans tenir compte de l'origine socioéconomique. Les politiques visant à contrôler et équilibrer les profils socioéconomiques des admissions d'élèves pourraient également s'avérer utiles. Toutefois, ces politiques suscitent souvent des résistances, fondées pour partie sur la crainte d'assister à une dégradation des résultats scolaires globaux. Mais les comparaisons internationales donnent à penser que cela est inexact. Comme le soulignait un rapport de l'UNESCO de 2010 « les écoles couronnées de succès tendent çà être celles qui soutiennent le rendement des élèves provenant de milieux moins favorisés. Parallèlement, les pays ayant les niveaux de rendement les plus élevés tendent à être ceux qui réussissent à niveler le niveau d'apprentissage en plus de l'améliorer ». A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler le lien de ces réussites avec les dépenses consenties par les pays aux différents niveaux de scolarisation ;

Selon l'enquête OCDE « Regard sur l'éducation 2011 » la France se classe au 18ème rang sur 33 pays pour la dépense par élève de l'école élémentaire et au 5ème rang sur 36 pour la dépense d'un élève du Lycée ; Rapporté au PIB des pays classés, cette situation s'accroît et prend un sens encore plus fort, puisque ces classements sont respectivement 24ème sur 30 pour le premier et 6ème sur 30 pour le second.

Pour conclure sur une note d'optimisme et d'espoir, les propositions récentes de changement contenues dans le rapport « Refondons l'école de la République » prennent en compte cette analyse générale en faisant d'une part de la reconstruction de l'école primaire la priorité et d'autre part en affirmant comme principe de base du fonctionnement du système éducatif, le refus général de l'exclusion scolaire, sous toutes ces formes, et de sa stigmatisation notamment par « l'externalisation » des difficultés scolaires. Pour ce faire -sur la base d'une véritable formation professionnelle des enseignants, pour mener tous les élèves à réussir leurs parcours scolaires et sociaux, par des contenus et méthodes pédagogiques adaptés- de nouvelles étapes de scolarité sans ruptures ni orientations forcées, de la maternelle au Lycée, sont recommandées, avec notamment une scolarité nettement plus ouverte pour les 2/3ans et une aide personnalisée aux établissements dans les quartiers socialement défavorisés.

D'autres pays proches de la France comme l'Allemagne et le Portugal, ont réussi à inverser en moins de 10 ans cette courbe de l'échec scolaire. Par exemple, la compréhension des mathématiques s'est améliorée de 27 points pour le Portugal et de 10 points pour l'Allemagne, et celle de la lecture, de plus de 10 points pour les deux pays. La volonté manifeste du ministre de l'éducation nationale de mettre en œuvre les principales recommandations de la « concertation nationale » devrait permettre, à moyen terme, d'arriver à cette évolution.

Notre école publique et laïque est à un croisement vital pour son avenir et celui de la société française. Les choix à venir seront décisifs.